

Concours de photos à Saint-Geyrac 2021-2022



OBJET DU CONCOURS : Le CIS, le HCPR et son club nature, la bibliothèque municipale de Saint-Geyrac organisent un concours photographique.

L'objectif de ce concours est de contribuer à enrichir les rubriques « Faune » et Flore » du site Saint-Geyrac en Périgord (saintgeyrac.com) afin de promouvoir le patrimoine naturel du secteur.

Conditions de participation

Ce concours est gratuit et **ouvert à tous**.

Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Il accepte que les organisateurs utilisent ses photos dans leurs différents supports pour être mis en ligne sur le site saintgeyrac.com ou pour être exposées (bibliothèque, fête de la nature etc.). Il accepte que le nom (ou le pseudo) de l'auteur de la photo soit publié.

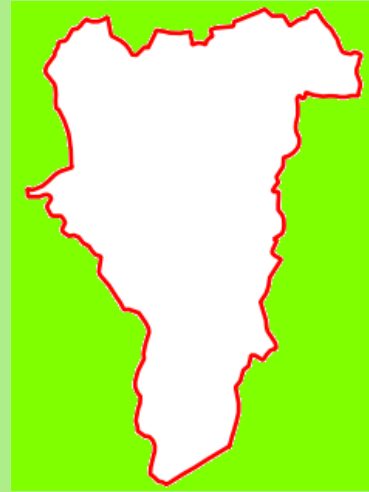
Modalités de participation

Le concours est accessible sur le site internet « saintgeyrac.com » et à la bibliothèque communale de Saint-Geyrac à compter **du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2022**.

Le participant est invité à envoyer ses photos au format numérique à l'adresse « CIS24.association@gmail.com » ou sur la page facebook de l'association CIS ou encore à déposer ses photos sur papier ou sur clé USB à la bibliothèque municipale.

Les thèmes des photos concernent toute la flore et les faunes limitées au secteur de Saint-Geyrac (cela peut englober des paysages particuliers, des empreintes d'animaux sur le sol etc.)

Secteur de Saint-Geyrac



Il faudra préciser la date et le lieu de la photo ainsi que le nom (ou pseudo) et la tranche d'âge du participant.

Les photos peuvent être prises par des téléphones portables, des appareils photos, drones, ULM etc. Aucune restriction sur le support technique.

Enfin un vote sera organisé à l'issue du concours pour plébisciter des photos dans 3 catégories : les enfants jusqu'à 10 ans/ les 11-16 ans / les adultes – Des récompenses seront attribuées aux photographes.

